



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX En exercice : 29 Présents : 24 Représentés : 4 Absent : 1</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : 31 octobre 2023</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : 22 septembre 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Mme Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET (arrivé à 18h40), Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, Mme Pauline BRESSE et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : Mme Vanessa PUT DE GIULI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Jamel BOUCHEHAM ayant donné pouvoir à M. Emmanuel LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</i></p> <p><i>Etait absente : Mme Audine FRECKMANN</i></p>
---	---

Délibération n°17

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Objet : Convention relative à la participation aux frais de scolarisation d'un enfant résident d'une autre commune dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou une Unité d'Enseignement en Maternelle (UEMA) – Ville d'Albertville

La Ville d'Albertville, par délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2023, approuvait des frais de scolarité imputables aux communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à Albertville dans les unités d'enseignement spécifiques ULIS et/ou UEMA.

La délibération approuvait les frais liés à l'année scolaire 2022/2023 et mentionnait les frais 2023/2024, sur la base d'un tarif délibéré par la collectivité.

Cette participation aux frais de fonctionnement comprend les charges liées aux fournitures scolaires, au fonctionnement des écoles (fluides, téléphonie, fournitures administratives des enseignants...), aux activités éducatives (piscine, cinéma, ...) ainsi que les charges liées à la mise à disposition des bâtiments (entretien, maintenance).

A ce titre, une convention annuelle pour chaque commune concernée est produite pour l'application de cette participation financière sur envoi de la liste des enfants concernés mentionnant le lieu de scolarisation et le lieu de résidence et le montant annuel de frais.

Au titre de l'année 2022-2023, la commune d'Ugine était concernée par cette participation pour deux enfants scolarisés en UEMA, le montant total de participation aux frais est de 3 794,74 €.

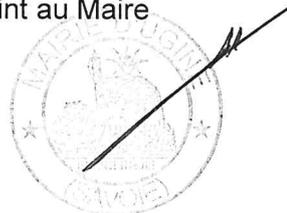
Dans ce cadre, il convient de proposer au Conseil Municipal la convention 2022-2023 et d'approuver le principe de participation financière annuelle sur convention sur présentation par la Ville d'Albertville de la liste des enfants concernés mentionnant le lieu de scolarisation, le lieu de résidence et le montant annuel de frais.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ***approuve la convention de participation aux frais de scolarisation 2022-2023 avec la Ville d'Albertville,***
- ***autorise M. Le Maire ou son représentant à signer cette convention ou tout document afférent à ce dossier,***
- ***acte le versement de la somme de 3 794,74 € au titre de l'année scolaire 2022-2023.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20231106-DE17-061123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2023
Publication : 10/11/2023